

---

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020****L'an DEUX MILLE VINGT, LE SEIZE DÉCEMBRE,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 10 décembre 2020, s'est tenu en visioconférence sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Étaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Étaient excusés : Christophe BÉCHU, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Véronique CHAUVÉAU, Marie-Claire LUCAS.

**OBJET : Finances-Patrimoine – Marché « Location et maintenance de photocopieurs et d'imprimantes de proximité et acquisition pour des besoins spécifiques » - Groupement de commandes constitué de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) Angers Loire Métropole (coordonnateur), de la Ville d'Angers et du Centre Communal d'Action Sociale – Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature.**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 12 décembre 2017, le Centre Communal d'Action Sociale d'Angers a autorisé la signature d'une adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes « Fournitures et prestations informatiques » avec les membres fondateurs suivants :

- L'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) Angers Loire Métropole, désigné coordonnateur du groupement de commandes
- La Ville d'Angers.

Le 31 août 2020, Angers Loire Métropole, coordonnateur du groupement de commandes a lancé une procédure d'Appel d'Offres Ouvert en application des articles L.2124-1 et R.2124-1 2° du Code de la Commande Publique, pour la location, la maintenance de photocopieurs et d'imprimantes de proximité ainsi que l'acquisition pour des besoins spécifiques.

La consultation est passée :

- pour une période globale de 6 ans,
- avec un opérateur économique unique,
- sous forme de marchés à bons de commandes en application des articles L2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique, à prix unitaires, avec un minimum de 800 000 € sur sa durée totale mais sans maximum. Les bons de commandes seront émis au fur et à mesure des besoins.

La remise des offres a eu lieu le 5 octobre 2020 – 14 heures.

A l'issue de l'analyse des offres remises par les candidats et suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du groupement du 23 novembre 2020, il a été décidé de retenir :

- o **SBS 85 - BUROLOGIC 49 sis 49100 ANGERS** pour un montant simulé du Détail Quantitatif Estimatif, toutes collectivités, sur 6 ans, de 1 536 907,60 € HT.

L'objet de cette délibération est d'autoriser le coordonnateur (Angers Loire Métropole) à signer le marché pour les collectivités concernées par l'objet de cette consultation, membres du groupement.

Les dépenses éventuelles seront imputées :

- au Budget Principal : Chapitre 011 « Charges à caractère général » – article 6135 « Locations mobilières »,
- aux budgets annexes : Groupe 3 « Dépenses afférentes à la structure » - imputation 61351 – Location mobilière informatique.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- autorise, à l'unanimité, le représentant d'Angers Loire Métropole en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à signer et notifier le marché attribué par la Commission d'Appels d'Offres du groupement en date du 23 novembre 2020 pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale.

Christelle LARDEUX-COIFFARD  
Présidente déléguée

